



# Formation « Réaliser une AIPD/PIA », en 1,5 jours, par DM Ouvrard

Version décembre 2025



# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>2</b>
1. Édito	2
2. La formation	2
Durée :	2
Lieu	2
Profil des stagiaires	2
Objectifs professionnels	3
Méthodes pédagogiques	3
<i>En amont de la formation</i>	3
<i>Modèle ajustable et adapté en fonction des stagiaires</i>	3
<i>Méthodes pédagogiques générales</i>	3
<i>Distinction selon format</i>	3
<i>Documents fournis :</i>	4
<i>En aval de la formation</i>	4
Programme de la formation	4
<i>Jour 1 : introduction + méthode CNIL + mise en pratique</i>	4
Module 1 - Introduction à l'AIPD	4
Module 2 - Démarche CNIL pas à pas	4
Module 3 - Cadrage et description du traitement	4
Module 4 - Identification des risques	4
Module 5 - Évaluation probabilité/gravité	5
Module 6 - Mesures d'atténuation et alternatives	5
<i>Jour 2 : rédaction + restitution + conclusion</i>	5
Module 7 - Rédaction de l'AIPD	5
Module 8 - Mise en œuvre guidée (atelier concret)	5
Module 9 - Restitution et conclusion	5

# Introduction

## 1. Édito

Dans un monde où l'intelligence artificielle s'impose chaque jour davantage dans les pratiques quotidiennes et dans les outils, qu'il s'agisse de chatbots, de caméras augmentées ou d'applications intégrant des fonctions d'IA, et où les cyberattaques se multiplient, la protection des données personnelles est devenue une nécessité incontournable. Les risques pour les personnes s'accroissent, et les organisations doivent désormais démontrer leur capacité à anticiper, évaluer et réduire ces menaces.

C'est dans ce contexte que la réalisation d'Analyses d'Impact relatives à la Protection des Données (AIPD) s'impose comme un exercice essentiel. Bien plus qu'une exigence réglementaire issue du RGPD, l'AIPD est un outil stratégique permettant de concilier innovation et respect des droits fondamentaux.

La formation que nous proposons vise à donner aux professionnels les clés pour conduire ces analyses avec rigueur et pertinence, afin de renforcer la confiance des utilisateurs et la résilience des organisations.

Fort de 8 années d'expertise en protection des données et de plus de 20 ans d'expérience auprès de TPE et PME, Mickaël Ouvrard, activateur France Num, accompagne les organismes avec des formations conçues pour être stimulantes, concrètes, utiles et engageantes. Chaque module est pensé sur mesure, afin de répondre aux spécificités des stagiaires et de leur établissement, et de transformer une contrainte réglementaire en sérénité et véritable levier de confiance.

## 2. La formation

### Durée :

**1,5 jours : 1<sup>er</sup> jour de 7h (6h40 sans les pauses) puis second jour de 3h30 (3h20 sans les pauses)**

Les deux jours peuvent être consécutifs mais nous recommandons, afin d'améliorer l'assimilation des notions et la mise en pratique réelle, de les séparer.

### Lieu

**En présentiel** (dans vos locaux pour les formations Intra-entreprises) **ou en distanciel** en mode synchrone (stagiaires en visio). Le mode présentiel est privilégié pour plus d'interactivité et d'efficacité.

Pas de frais de déplacement en Eure et en Ile-de-France.

### Profil des stagiaires

**Une connaissance de base** en protection des données personnelles **est requise**.

Cette formation s'adresse principalement aux DPO, RSSI, référents protection des données personnelles, juristes, DSI, chefs de projet et développeurs.

## Objectifs professionnels

- ✓ **Comprendre et assimiler la démarche AIPD/PIA**
- ✓ Savoir **identifier les traitements nécessitant une AIPD**
- ✓ Être **capable d'accompagner et de documenter la décision** de mise en œuvre d'un traitement de donnée à caractère personnel
- ✓ Être en mesure de **dérouler une analyse d'impact sur la vie privée** et la mettre en pratique dans sa globalité

## Méthodes pédagogiques

### *En amont de la formation*

**Envoi d'un questionnaire** à chaque stagiaire pour évaluer ses connaissances, ses lacunes, ses besoins et ses pratiques en matière de RGPD et de sécurité des données.

**Pour les formations Intra**, nous prévoyons également **un échange gratuit de 30 minutes avec le représentant** de l'organisme (Direction, DRH ou direction/responsable des stagiaires), afin d'évaluer les pratiques et les besoins spécifiques de l'organisme.

### *Modèle ajustable et adapté en fonction des stagiaires*

Ces échanges et questionnaires permettront de **prendre en compte le profil spécifique des stagiaires** (leur niveau de connaissance, leurs pratiques actuelles en matière de protection des données personnelles, leurs besoins et attendus sur la formation et en AIPD) **et celui de leur organisme** (secteur spécifique, traitements particuliers, types d'AIPD à réaliser).

**La formation est adaptée** : adaptation et sélection des cas pratiques, des exercices et des exemples les plus pertinents, ajustement de la durée des différents modules, ajout de focus spécifiques sur certains sujets, etc.

### *Méthodes pédagogiques générales*

- ✓ **Une formation adaptée** aux stagiaires et à leur organisme.
- ✓ **Une alternance**, dans chaque module, **d'apports théoriques et d'exercices pratiques**.
- ✓ Des **mini-cours théoriques clairs et compréhensibles**, pour comprendre l'AIPD, ses enjeux et sa mise en œuvre.
- ✓ Des cas pratiques réels adaptés aux stagiaires et à leur organisme **pour une mise en œuvre simple, rapide et efficace**.
- ✓ **Des ateliers pratiques** et collectifs, micro-quiz, jeux de rôle, travaux de groupe, mise en situation réelle, etc.
- ✓ **Des outils applicables dès le lendemain**.

### *Distinction selon format*

- **Présentiel** : ce mode privilégie les ateliers pratiques et collectifs (atelier d'évaluation de la probabilité/gravité sur cas concret, élaboration d'un plan d'action ad-hoc, etc.)

- **Distanciel** synchrone : sessions plus rythmées entre théorie et pratique (séquences plus courtes). Ce mode privilégie les exercices pratiques individuels aux collectifs.

#### Documents fournis :

- **Documents pédagogiques** : support de la formation, documents informatifs complémentaires, fiches pratiques et checklist (cybersécurité, transfert de données hors UE, etc.), liens utiles (organismes, textes réglementaires, etc.), modèle d'AIPD/PIA, etc.
- **Documents administratifs** : attestation de formation, quiz d'évaluation des acquis en fin de formation + certificat de validation des acquis, questionnaire de satisfaction sur la formation.

#### En aval de la formation

**Un suivi de la formation** avec chaque stagiaire est prévu le mois suivant sa formation (+ un échange de 30 minutes avec le représentant de l'organisme pour les formations Intra) afin de répondre aux éventuelles questions, problématiques ou difficultés de mise en application.

### Programme de la formation

#### **Jour 1 : introduction + méthode CNIL + mise en pratique**

##### *Module 1 – Introduction à l'AIPD*

- **Durée** : 30 min
- **Contenu** : finalités, obligations, critères déclencheurs, articulation registre/PIA, responsabilités (RT/DPO)
- **Outils** : diaporama, schéma décisionnel "Faut-il une AIPD ?"

##### *Module 2 – Démarche CNIL pas à pas*

- **Durée** : 1h15
- **Contenu** : cadrage, description, parties prenantes, critères de risque, documentation, livrable
- **Outils** : template d'AIPD (Word), outil *pia* de la CNIL

##### *Module 3 – Cadrage et description du traitement*

- **Durée** : 1h15
- **Contenu** : périmètre, finalités, catégories de données, flux internes/externes, base légale et durées
- **Outils** : atelier guidé, tableau de cartographie (Sheets), carte des flux.

##### *Module 4 – Identification des risques*

- **Durée** : 1h15
- **Contenu** : menaces et vulnérabilités, scénarios d'atteinte aux droits, facteurs aggravants

- **Outils** : matrice menaces/vulnérabilités, bibliothèque de scénarios types, carte des flux.

#### *Module 5 – Évaluation probabilité/gravité*

- **Durée** : 1h15
- **Contenu** : score des risques pour hiérarchiser les priorités, échelles 1-5, calibration, seuils d'acceptabilité
- **Outils** : grille de scoring (1-5), exemple de calibration (tableau)

#### *Module 6 – Mesures d'atténuation et alternatives*

- **Durée** : 1h10
- **Contenu** : mesures techniques/organisationnelles/contractuelles, alternatives moins intrusives, proportionnalité, choix
- **Outils** : boîte à mesures (checklist), atelier de priorisation (impact/coût/faisabilité)

### ***Jour 2 : rédaction + restitution + conclusion***

#### *Module 7 – Rédaction de l'AIPD*

- **Durée** : 1h10
- **Contenu** : résumé, analyse, mesures, conclusion/décision, preuves d'*accountability*
- **Outils** : atelier de formalisation de l'AIPD, template AIPD (Docs/pia), checklist de validation.

#### *Module 8 – Mise en œuvre guidée (atelier concret)*

- **Durée** : 1h10
- **Contenu** : application de la méthode de bout en bout, exercice complet en sous-groupes, consolidation des sections
- **Outils** : atelier en sous-groupe

#### *Module 9 – Restitution et conclusion*

- **Durée** : 1h
- **Contenu** : consolidation de l'apprentissage via pitch des groupes, feedback pair-à-pair, plan d'actions, jalons de revue et de responsabilités
- **Outils** : Pitch 3 min/groupe, vote priorités, modèle plan d'actions + Questionnaire de validation des acquis + Questionnaire de satisfaction de la formation